

SHEVA

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 13/11/2018



Lieu : SHEVA, Maisons-Alfort

Présents :

Anne BOISSON – Présidente
Catherine BOISSON-VIDAL
Cédric BRIAND – Dir. Technique
Bénédicte DAIX – Trésorière
Sandrine DE BROUSSE
Claire DELAUNAY (SECEVA)*

Isabelle DURAND-ZALESKI
Catherine LAROCHE
Laurence MIROIR
Rachel MOORE
Ivan MOSZER – Vice-Président

Absents excusés :

Elsa BOURGUIGNON – Secrétaire
Marie-Gaëlle FROELIGER
Alexis JOCH

Jean-François LASSALLE
Caroline SALLES

** La SECEVA (Société des Élèves Cavaliers de l'École Vétérinaire d'Alfort) est l'association des élèves vétérinaires montant à cheval à la SHEVA.*

Ordre du jour

1. Tour de table des référents
2. Contrat SECEVA-SHEVA
3. Bilan de la Journée du Cheval
4. Communication aux adhérents
5. Point sur la cavalerie
6. Comptabilité et trésorerie
7. Demandes de remboursements
8. Préparation de l'AG et renouvellement du CA
9. Questions diverses

1. Tour de table des référents

Référents Animations et soirées (Laurence et Marie-Gaëlle). La **fête de Noël** sera organisée le dimanche 9 décembre.

Référents Communication (Sandrine et Marie-Gaëlle). Laurence va faire l'inventaire des **polos en coton** (type Lacoste, ~10 €) proposés à la vente et Rachel contactera la Sellerie du Bois pour organiser la commande et la livraison de **blousons** portant le logo de la SHEVA. Une **enquête sur la non-réinscription des cavaliers** a été lancée la semaine dernière. Les réponses vont être étudiées afin de comprendre les raisons de ces abandons et réfléchir à des modifications / améliorations à apporter au sein de la SHEVA.

Référents Communication avec les institutions (Anne et Ivan). Des informations ont été envoyées par l'École sur l'**avancée des travaux**, mais elles n'ont pas d'incidence sur l'activité de la SHEVA.

Référents Relations avec adhérents (Isabelle). R.A.S.

Référents Poney-club et relations avec les écoles de Maisons-Alfort (Rachel). Très bon retour des parents sur la nouvelle activité « **éveil poney** ». Des questions sont posées sur la possibilité d'avoir plus de temps à poney et de réduire le temps à terre. La majorité des enfants sont inscrits à l'année.

Référents Kavalog (Ivan). Cédric a relancé l'éditeur du logiciel Kavalog pour créer un tableau permettant de visualiser le **taux d'occupation des reprises d'après les forfaits** (hors récupérations), afin de mieux gérer les nouvelles inscriptions. De nombreuses fonctionnalités nouvelles ayant trait au **RGPD** ont été insérées dans la dernière mise à jour du logiciel.

Référents Tarifs (Elsa). R.A.S.

Référents Licences (Catherine BV). Le **renouvellement** des licences sera réalisé cette année avec la fonctionnalité proposée par **Kavalog**, sans passer par le site de la FFE, ce qui devrait apporter un gain de temps non négligeable.

Référents Travaux et entretien (Catherine L). Il n'y a pas de nouvelles informations quant à l'avancée des **travaux réalisés aux abords de la SHEVA** et au suivi du calendrier.

Référents Retraite des poneys et des chevaux (Caroline). **Bidule** doit être placé car il ne convient pas aux reprises. Les chevaux qui partiront d'ici la fin de l'année ne sont pas encore identifiés.

2. Contrat SECEVA-SHEVA

Laurence a étudié le **contrat proposé par la SECEVA** pour formaliser ses relations avec la SHEVA. Certaines modifications sont suggérées pour améliorer le document :

- *Article 5.* Le **prix de l'heure** de reprise n'est pas indexé sur l'augmentation du coût de la vie mais correspond à 50 % du taux horaire des reprises des adhérents « extérieurs », comme indiqué dans l'avenant à la convention du 28/11/2002 liant la SHEVA à l'ENVA. Il faut également mentionner la **licence FFE** que doivent prendre les adhérents SECEVA. Une question est soulevée concernant la **cotisation** des élèves vétérinaires à la SECEVA (ils ne prennent pas de cotisation à la SHEVA).
- *Article 6.* Il n'y a statutairement que **3 voix** pour la SECEVA, même s'ils sont 4 au bureau.
- *Article 7.* La **déclaration d'accident** doit être renvoyée dans les 15 jours et non dans les 24 heures suivant l'accident.

Le problème de l'**assurance** de la SECEVA est soulevé par Cédric. La SECEVA est responsable de ses adhérents. Les cavaliers signent un contrat avec la SECEVA et non avec la SHEVA. Il rappelle que les cavaliers doivent être à jour de leur licence FFE, mais que celle-ci n'est qu'une assurance **responsabilité civile** et non une assurance pour les frais médicaux consécutifs à un accident. Il faut donc rajouter une phrase sur la possibilité de contracter une **assurance complémentaire**, proposée par la FFE ou une compagnie tierce.

Les cavaliers doivent certifier qu'ils ont en leur possession un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique de l'équitation, et ils doivent signer un document **autorisant la SHEVA** à prendre toute décision concernant leur transport et leur hospitalisation en cas d'accident (cf. termes du contrat d'inscription des adhérents « extérieurs » à la SHEVA).

Durant le temps des soins aux chevaux avant ou après les reprises (30 min), les cavaliers sont sous la **responsabilité de la SHEVA** (et non du moniteur).

Il est convenu que le contrat sera renouvelé par **tacite reconduction**.

3. Bilan de la Journée du Cheval

Organisée pendant les Journées du Patrimoine, la **Journée du Cheval** a été un **succès**. De nombreuses personnes sont venues, beaucoup de parents ont pris des informations pour les reprises poneys. Il y avait la queue pour les **baptêmes poney** dans la carrière. La **table d'accueil** devant les écuries permettait d'orienter les gens très rapidement. Quelques **inscriptions** ont été réalisées. La **vente de gâteaux** au profit des chevaux retraités a bien marché.

4. Communication aux adhérents

Sandrine, avec l'aide de Catherine et de Marie-Gaëlle, va rédiger un texte à destination des adhérents faisant le point sur l'**avancement des travaux** au sein de l'École, et présentant la **nouvelle équipe pédagogique**.

5. Point sur la cavalerie

Comtesse et **Bali** sont arrêtées. **Bulma** reprend progressivement le travail. Il y a des suspicions d'asthme, et une **épidémie** sévit dans la SHEVA, touchant plusieurs chevaux et poneys (toux). Vu le nombre de **poneys malades**, Cédric a fait appel à une société de **location** pour compléter le cheptel : 3 poneys sont ainsi arrivés (Ulana, Jeenna et Popeye), dont deux seront gardés toute l'année. La location a un coût mais elle permet de disposer de poneys quand il y en a besoin, car il est actuellement difficile de trouver des poneys dressés à un prix décent.

Un poney a été acheté (**Tornado**) et un cheval est à l'essai pour 3 semaines, venant d'un éleveur des Ardennes ayant déjà vendu des chevaux à la SHEVA (Agatha, Atchoum...).

6. Comptabilité et trésorerie

Le **chiffre d'affaires** de la SHEVA est en nette **augmentation** : 496 k€ cette année contre 456 k€ l'an dernier à la même période (+8 %). Cette augmentation s'explique par la **nouvelle organisation** mise en place par Cédric, et par une augmentation du nombre de **nouvelles inscriptions**. Ivan va faire le point et présentera les données le jour de l'Assemblée Générale.

La **trésorerie** s'élève à 515 k€ ce qui est nettement supérieur à l'an passé. Plusieurs raisons expliquent ce chiffre : 1) le reliquat de l'an dernier, 2) l'augmentation des recettes et 3) moins de dépenses par rapport à l'an dernier. La SHEVA a commencé à régler l'**arriéré des charges** (16,6 k€ par an sur 3 ans) demandé par l'École en paiement des frais de gardiennage, d'eau, et d'électricité. L'École doit contacter Anne et Cédric pour expliquer le mode de calcul choisi concernant notamment les **frais de gardiennage**. En effet, les gardiens ne font que passer pour badger chaque soir et la somme demandée paraît beaucoup trop élevée. Une facture doit être exigée pour voir si ce montant est justifié.

Sur l'**exercice comptable**, le chiffre d'affaires de cette année est équivalent à celui de l'an dernier : 542 k€. Les charges et les dépenses chevaux sont équivalentes, les dépenses liées à l'École sont en hausse en raison des frais de gardiennage évoqués ci-dessus, et les charges relatives au poste personnel ont beaucoup augmenté. L'exercice est **déficitaire** de 20 k€.

7. Demandes de remboursement

Quatre demandes de remboursement ont été reçues, qui concernent des enfants souffrant de douleurs de nature variée, de troubles neuropsychiatriques, ou ayant un emploi du temps incompatible avec l'heure de reprise : ces motifs sont donc sans rapport avec la pratique de l'équitation à la SHEVA, mais empêchent ces enfants de monter. Ces 4 demandes sont **refusées** car les motifs évoqués ne peuvent conduire à un remboursement, comme indiqué dans les Conditions Générales de Vente signées par les parents.

Le cas d'un cavalier poney ayant reçu un **coup de pied** est évoqué. L'enfant ne présente aucune séquelle mais ne peut plus monter (peur). La proposition d'un **avoir** a été faite, que les parents ont refusée. Le CA décide de rembourser les parents à hauteur de 30 % du forfait annuel, conformément aux Conditions Générales de Vente de la SHEVA.

8. Préparation de l'AG et renouvellement du CA

L'**Assemblée Générale** aura lieu samedi 1^{er} décembre 2018, de 17h30 à 19h. Son **annonce** sera faite par courriel, une fenêtre « pop-up » sur le site web, une affiche à placarder à la SHEVA, et une publication sur Facebook.

L'Assemblée Générale commencera par un **hommage à Lionel**. Le **diaporama** de présentation de l'an dernier va être réactualisé avec les chiffres de cette année. **Laurence** accepte de centraliser les informations et de faire le montage.

Pour la préparation du **pot** suivant l'AG, des courses seront faites en fonction de l'inventaire réalisé après la première journée du challenge.

Cette année, les **sièges** de Catherine L., Elsa, Rachel et Ivan au Conseil d'Administration sont à **renouveler**. Elsa ne se représente pas (partie travailler à l'étranger) et Sandrine démissionne (pour des raisons personnelles). Il y a donc **2 postes** à pourvoir ; 2 nouveaux candidats se sont manifestés.

9. Questions diverses

La possibilité de recréer une **adhésion non-cavalier** est discutée (celle-ci a existé il y a quelques années : revoir les tarifs appliqués alors).

L'**Association Rouchy des Aveugles à Cheval** a contacté Cédric pour savoir s'il était possible de mettre en place des cours d'équitation pour mal-voyants. Un premier stage a été proposé un dimanche après-midi. La reprise s'est déroulée dans le petit manège, 6 adultes étaient inscrits, un Conseiller Technique Régional était présent pour donner des conseils à Cédric. L'expérience sera renouvelée.

Prochain CA SHEVA : mardi 11 décembre 2018



Compte-rendu rédigé par : Catherine BOISSON-VIDAL &
Ivan MOSZER



La Présidente : Anne BOISSON